



Municipalité
de
Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **mercredi 13 décembre 2017 à 19 h 30**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été remis, en main propre, à chacun des membres du conseil, le 8^e jour de décembre 2017.

Résolution n° 588-2017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution n° 589-2017

Approbation des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité de la liste de comptes obtenue précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les déboursés d'une somme de 43 676,31 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de décembre 2017.

ADMINISTRATION

Résolution n° 590-2017

Ajustement de salaire des employés pour l'année 2018

ATTENDU QUE selon le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jacques, il est stipulé que les employés ont droit à ajustement de salaire correspondant à la moyenne de l'indice du prix à la consommation (IPC) pour la période d'octobre à octobre ;

ATTENDU QUE pour la période 2017-2018, l'IPC est de 0,89 % ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines est conscient que, dans l'ensemble, les employés ont démontré une attitude exemplaire au cours de l'année 2017 ;



Municipalité
de
Saint-Jacques

ATTENDU QUE le conseil municipal bonifie l'indice du prix à la consommation à 1,5 % pour l'ensemble des employés permanents ;

ATTENDU QUE les échelles salariales seront bonifiées selon la moyenne de l'indice du prix à la consommation (IPC), le tout tel que stipulé au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition du comité des ressources humaines et d'accorder une augmentation de salaire de 1,5 % à l'ensemble des employés permanents de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 591-2017

Facture de *Rock of Ages Canada inc.* pour le remplacement de la croix volée sur le monument commémoratif de la déportation acadienne

ATTENDU QU' en juin 2017, la croix sur le monument commémoratif de la déportation acadienne situé au parc des Cultures a été volée ;

ATTENDU QUE les assureurs de la Municipalité ont été contactés afin de déclarer le vol et d'effectuer une réclamation ;

ATTENDU QU' une croix a été commandée chez *Rock of Ages Canada inc.* pour son remplacement ;

ATTENDU QUE la croix sera installée au printemps 2018 ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 7 745 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *Rock of Ages Canada inc.* ;

ATTENDU QUE la présente facture sera transmise aux assureurs de la Municipalité pour remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 7 745 \$ (plus taxes applicables) à *Rock of Ages Canada inc.* pour le remplacement de la croix et son installation sur le monument commémoratif de la déportation acadienne situé au parc des Cultures.

Résolution n° 592-2017

Mandat à Marceau Soucy Boudreau Avocats pour les services juridiques en droit du travail

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'un taux horaire entre 150 \$ et 250 \$ maximum (plus taxes applicables et déboursés) et de mandater Marceau Soucy Boudreau Avocats pour des services juridiques en droit du travail pour l'année 2018.

Résolution n° 593-2017

Réservation des sommes pour la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE les contribuables ont été taxés en 2017 pour la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE certaines dépenses ont dû être reportées en 2018 ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de réserver la somme de 8 661,47 \$ pour les dépenses relatives à la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'affecter la somme de 8 661,47 \$ à l'excédent de



Municipalité
de
Saint-Jacques

fonctionnements affecté pour la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme.

Résolution n° 594-2017

Réservation des sommes pour la réhabilitation du puits numéro 3

ATTENDU QUE les contribuables ont été taxés en 2017 pour le projet de réhabilitation du puits numéro 3 ;

ATTENDU QUE les dépenses ont dû être reportées en 2018 ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de réserver la somme de 13 648,38 \$ pour les dépenses relatives au projet de réhabilitation du puits numéro 3 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'affecter la somme de 13 648,38 \$ à l'excédent de fonctionnements affecté pour la réhabilitation du puits numéro 3.

Résolution n° 595-2017

Embauche d'une surveillante pour les patinoires

ATTENDU QU' il y a lieu d'embaucher un étudiant pour la surveillance des patinoires pour la saison 2017-2018 ;

ATTENDU QU' une offre d'emploi a été publiée dans le journal d'information Le Jacobin du mois de novembre 2017 ;

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics recommande l'embauche de madame Sandrine Cabana ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de procéder à l'embauche de madame Sandrine Cabana à titre de surveillante des patinoires pour la saison 2017-2018, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Monsieur Pierre La Salle se retire des discussions.

Résolution n° 596-2017

Achat du lot numéro 5 491 525 par la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire acheter un terrain situé sur la rue des Mésanges près du bassin de rétention ;

ATTENDU QUE ledit lot numéro 5 491 525 appartient à M. Daniel Landry, M. Pierre La Salle et Mme Ginette Sourdif ;

ATTENDU QUE la superficie dudit lot est de 1 927,8 pieds carrés ;

ATTENDU QU' une offre de vente est reçue ;

ATTENDU QUE l'offre est d'une somme de 5 \$ le pied carré, soit la somme de 9 639 \$ (plus taxes applicables) ;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte l'offre de vente des propriétaires ;

ATTENDU QUE les frais d'arpentage et de subdivision (s'il y a lieu) seront à la charge du vendeur ;

ATTENDU QUE les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat du lot numéro 5 491 525 situé sur la rue des Mésanges et appartenant à M. Daniel Landry, M. Pierre La Salle et Mme Ginette Sourdif.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Claude Mercier, maire suppléant, soient autorisés à signer les actes finaux relatifs à l'achat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Monsieur Pierre La Salle réintègre les discussions.

Résolution n° 597-2017

Taux de taxes pour 2018

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été adoptées à la séance du 13 décembre 2017 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de fixer le taux de taxes à l'évaluation à 0,72 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles résiduels imposables sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' il y a lieu de fixer le taux de taxes à l'évaluation à 1,03 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles non résidentiels imposables sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que, pour l'année 2018, le taux de taxes résiduel soit fixé à 0,72 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles imposables et d'accepter que le taux de taxes soit fixé à 1,03 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles non résidentiels imposables.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résolution n° 598-2017

Facture de Lignes Maska pour le scellement de fissures d'asphalte

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Lignes Maska pour le scellement de fissures d'asphalte (résolution numéro 230-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5 064,46 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour les services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (2830) et de verser la somme de 5 064,46 \$ (plus taxes applicables) à Lignes Maska pour le scellement des fissures d'asphalte sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Budget 2017

Résolution n° 599-2017

Honoraires professionnels à NCL Envirotek inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à NCL Envirotek inc. pour des services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph (résolution numéro 426-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 4 350 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (P-15569-1/02) et de verser la somme de 4 350 \$ (plus taxes applicables) à NCL Envirotek inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph.

Règlement numéro 001-2017



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 600-2017

Honoraires professionnels à NCL Envirotek inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à NCL Envirotek inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis (résolution numéro 406-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5 890 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (P-15528-1/03) et de verser la somme de 5 890 \$ (plus taxes applicables) à NCL Envirotek inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis.

TECQ

Résolution n° 601-2017

Honoraires professionnels à NCL Envirotek inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à NCL Envirotek inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis (résolution numéro 406-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 570 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (P-15528-1/04) et de verser la somme de 2 570 \$ (plus taxes applicables) à NCL Envirotek inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis.

TECQ

Résolution n° 602-2017

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Beaudoin Hurens pour les services professionnels dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph (résolution numéro 369-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (2207) et de verser la somme de 5 000 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph.

Règlement numéro 001-2017

URBANISME

Résolution n° 603-2017

Honoraires professionnels à L'Atelier Urbain pour les services professionnels dans le cadre de la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à L'Atelier Urbain pour la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme (résolution numéro 028-2017) ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (84746) et de verser la somme de 5 500 \$ (plus taxes applicables) à L'Atelier Urbain pour les services professionnels dans le cadre de la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme.

Résolution n° 604-2017

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 décembre 2017

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le mercredi 6 décembre 2017.

Résolution n° 605-2017

Demande de permis soumise au PIIA pour la construction d'une clinique dentaire sur le lot 6 185 407

ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la construction d'une clinique dentaire sur le lot 6 185 407 situé dans la zone industrielle et commerciale ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a procédé à l'analyse du dossier le 6 décembre 2017 ;

ATTENDU QU' après analyse du projet de lotissement, le CCU fait une recommandation favorable au conseil municipal afin d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis à madame Hélène Tremblay pour la construction d'une clinique dentaire sur le lot 6 185 407.

LOISIRS

Résolution n° 606-2017

Mandat à Les Services exp inc. pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux d'aménagement d'une Maison des jeunes

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme forfaitaire de 11 485 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Les Services exp inc. pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux d'aménagement d'une Maison des jeunes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 607-2017

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h 01.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle
Maire